



L'info.

LETTRÉ D'INFORMATION DU PROJET EMME

N°1 - SEPTEMBRE 2025

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes ravis de vous adresser la première lettre d'information dédiée au projet EMME. Après une concertation préalable riche en échanges, nous souhaitons poursuivre le dialogue et partager avec vous l'actualité du projet et certaines informations techniques utiles.

Rendez-vous régulier, cette lettre se veut être un canal d'information tout au long du projet qui complétera les événements que nous continuerons de proposer tels que les réunions publiques, les stands mobiles ou le comité de suivi.

Notre ambition est de vous apporter des informations claires, précises et utiles sur le projet EMME, ses avancées et les bénéfices concrets qu'il représente pour le territoire. Mais aussi de vous faire découvrir les femmes et les hommes qui le font vivre.

Convaincus que la transparence est la clé d'une compréhension partagée et d'une construction collective, nous espérons que cette initiative répondra à vos interrogations, contribuant ainsi à bâtir ensemble un projet emblématique et objet de fierté pour tous.

L'équipe projet EMME

SOMMAIRE



La concertation et les autorisations administratives



Les avancements du projet



Les retombées pour le territoire

LE CALENDRIER

Le dépôt du dossier

Conformément au Code de l'environnement, EMME a déposé le Dossier de **Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) en juillet 2025**. Il est en cours d'instruction par les services concernés. Le dossier de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) a également été déposé.

Les prochaines étapes

L'instruction des dossiers est prévue jusqu'au **début novembre 2025**. Elle sera suivie par une période **d'enquête publique d'une durée de 30 jours**. Cette étape permettra au public de consulter les pièces du dossier.

PROCHAINE RENCONTRE

Réunion publique
Mardi 16 septembre 2025
à 18h30

Salle de l'Art Y Show,
1 Rue de la Gare 33290 Parempuyre



Retrouvez toutes les informations sur le projet et la concertation sur

emme-concertation.fr

LE MOT DU GARANT

« Tout au long du premier semestre, Richard Pasquet et moi-même avons accompagné la concertation préalable sur le projet porté par la société EMME sur votre territoire.

Nous avons veillé à ce que les échanges entre l'entreprise et le public soient les plus riches et les plus transparents possibles ; enregistré vos questions, vos remarques, vos suggestions et vos avis en même temps que les réponses qui y étaient apportées ; enfin, nous avons consigné ces éléments dans notre bilan de la concertation et formulé des recommandations à l'entreprise dans l'hypothèse où elle souhaiterait poursuivre la mise en œuvre de son projet.

EMME a confirmé son choix de poursuivre le projet à la Commission Nationale du Débat Public. Nous entrons donc dans une phase nouvelle de demandes d'autorisations administratives que l'entreprise formule aux services compétents.

Durant cette phase et jusqu'à l'ouverture d'une enquête publique, vous êtes en droit de disposer

d'une information sur les avancées du projet tout aussi fiable et transparente que précédemment. La CNDP m'a désigné pour garantir que cette "concertation continue" respectera vos droits et permettra de poursuivre vos échanges avec l'entreprise. Je serai présent lors des prochains événements, réunions ou ateliers que l'entreprise vous proposera dès la rentrée de septembre pour tenir les engagements pris devant vous et devant la CNDP.

Je remercie mon collègue Richard Pasquet pour la confiance mutuelle dans laquelle nous avons travaillé ces 7 derniers mois et vous assure de ma disponibilité dans le même état d'esprit pour les semaines à venir de concertation continue. »



Jean-Michel Thornary
Garant de la CNDP

ZOOM SUR...

Les fouilles archéologiques sur le site

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, l'État peut demander au porteur de projet de réaliser des fouilles archéologiques préventives pour collecter les potentiels vestiges présents sur le site.

Conformément aux Arrêtés Préfectoraux du 19 septembre 2024 et du 4 avril 2025, et comme indiqué lors de la concertation préalable, des fouilles archéologiques ont lieu sur le site d'implantation du projet, sur une surface de près de 5,5 hectares.

En mai, une première phase a consisté à excaver de grands volumes de terres avec des tractopelles pour permettre aux archéologues d'investiguer jusqu'à 1,3 mètres de profondeur.



Matthieu Decuiserie

Responsable des opérations chez EMME

Matthieu est en charge des aspects maintenance, sécurité et environnement industriel dans le cadre de la conception du projet.

Pourquoi avoir rejoint un tel projet ?

« C'est d'abord une occasion concrète de contribuer au renforcement de l'industrie française métropolitaine, en particulier dans le domaine si important de la chimie des batteries. Pendant mes 18 ans de carrière dans l'industrie en Nouvelle-Calédonie, j'ai aimé participer à des projets porteurs d'avenir qui m'ont permis d'apporter mes compétences en génie des procédés. C'est aussi me mettre au service d'une innovation tout en continuant à apprendre et à évoluer. Au-delà de l'aspect technique, c'est la volonté de développer un projet industriel de référence sur ses ambitions sociales et environnementales qui m'a convaincu. En tant que jeune papa, cela résonne fortement avec mes convictions personnelles. »

Avec qui travaillez-vous au quotidien ?

« Faire aboutir un projet tel que celui-ci avec les plus hautes exigences scientifiques et environnementales requiert la constitution d'une équipe de passionnés et de professionnels de référence internationale. Ingénieurs, chercheurs, techniciens... chacun de nous apporte sa vision, son expérience, et ses compétences spécifiques. Une envie commune de progresser et une solidarité qui se manifeste dès qu'une contrainte se présente. Cet environnement dynamique, à la fois exigeant et humain, m'encourage à sortir de ma zone de confort et à évoluer. »

Votre plus gros challenge à venir : quel est-il ?

« C'est évidemment de réussir à faire naître le projet EMME avec toutes les exigences environnementales, sociétales et industrielles que nous nous sommes fixées. Il ne s'agit pas seulement de développer une technologie innovante. Il nous faut prendre en compte de nombreux paramètres comme la performance technique, la conformité réglementaire, la viabilité économique et l'acceptabilité sociale. Ce passage du concept au terrain constitue une étape décisive, qui demande déjà un fort esprit d'équipe, une coordination fluide entre les acteurs du projet et une grande rigueur dans la planification. L'agilité sera aussi essentielle ! C'est un challenge exigeant, qui donne tout son sens à mon engagement. »

ENGAGEMENTS

Nos engagements pour le territoire



Après la phase de concertation préalable, en parallèle du développement et de l'autorisation du projet, l'équipe EMME ouvre un nouveau chapitre centré sur ses engagements pour le territoire.

Les propositions suivantes ont été présentées lors de la réunion de clôture du 12 mai dernier, il s'agit désormais de les travailler avec les parties prenantes concernées pour les discuter, au besoin les amender, et, lorsqu'elles seront validées, les mettre en place ensemble.

- Développer le mécénat des activités sportives, culturelles et sociales des communes d'implantation.
- Contribuer à l'entretien du Parc des Jalles.
- Étudier le développement des moyens de transports y compris création d'une navette fluviale électrique et d'une piste cyclable.
- Participer à la création d'un espace récréatif aux abords du fleuve pendant la phase chantier.

D'autres acteurs du territoire seront aussi rencontrés, par exemple, pour l'employabilité : les équipes de formation en Nouvelle-Aquitaine des métiers de la filière batterie « BATTENA », mais aussi à Parempuyre et à Blanquefort, la mission locale Technowest ou l'antenne de France Travail.

EN CHIFFRES



500 M€
d'investissements
sur la période
de construction
(2026-2027)



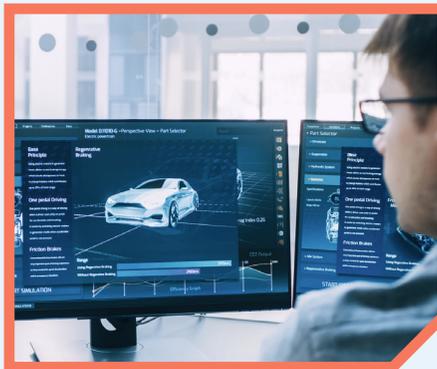
500 EMPLOIS
dont 200 directs sur le
site de production



« **Le projet EMME induit un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** »

C'EST FAUX !

Le PPRT, institué en 2003, a pour objet les sites industriels existants. Le projet EMME, qui est un site nouveau, n'est pas concerné par un PPRT. Cependant, pour être autorisé par les services de l'Etat, le projet doit démontrer la maîtrise de l'ensemble des risques, comme l'a expliqué la DREAL lors de l'atelier du 17 avril 2025.



« **Il n'y a plus besoin de nickel puisque les batteries solides se développent** »

C'EST FAUX !

Dans les batteries solides comme liquides, le nickel est un élément clé de la cathode. Les experts du CEA-liten ont rappelé que les besoins en nickel pour la mobilité électrique dans les prochaines années continueront à dépasser les capacités de production. Ils indiquent également que les batteries à base de nickel sont les seules à pouvoir être recyclées de manière économiquement viable.



« **Le projet ne peut ni générer ni augmenter les inondations à Parempuyre** »

C'EST VRAI !

Dans les études menées par le cabinet Artelia Bordeaux, le projet EMME a pris en compte dans ses modélisations du risque inondation, les hypothèses les plus majorantes, bien au-delà des attendus réglementaires et des scénarios du GIEC (scénarios de réhausse des océans liés au réchauffement climatique). Les résultats démontrent que le projet n'aggrave pas le risque d'inondation.

RETOUR SUR...

La rencontre du 3 juin avec les acteurs économiques



Début juin, la CCI Bordeaux-Gironde a accueilli une rencontre avec une cinquantaine d'acteurs clés de la filière batteries. L'objectif était de discuter des besoins du projet EMME en phase de construction et d'opération, et d'explorer les synergies potentielles avec les acteurs économiques locaux.

Quels types d'emplois seront proposés ? Quelles retombées financières attendre d'un tel projet ? Que vont gagner les entreprises locales du bâtiment, les écoles d'ingénieurs et autres acteurs de la formation ?

Autant de questions évoquées et qui seront travaillées avec les participants auxquels Antonin BEURRIER et Sylvie DUBOIS-DECOOL ont donné rendez-vous à l'automne. Quelques réponses ont d'ores et déjà été données : « **30 millions d'euros par an d'achats de services et de consommables et 20 millions d'euros par an de contribution à la fiscalité, en impôt sur les sociétés et charges sociales** » rappelait le Président de EMME.

Patrick SEGUIN, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde, a quant à lui affirmé, à l'adresse des porteurs du projet « **le soutien plein et entier de la CCI. Nous avons voté et remis notre copie à la CNDP [ndlr : Commission nationale du débat public]. Notre avis est très largement favorable, d'autant que vous avez répondu à nos réserves sur l'aspect environnemental** ».

L'occasion aussi d'accueillir Benjamin GALLEZOT, Directeur de la Délégation interministérielle aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques (DIAMMS) qui pointait les besoins stratégiques en matériaux dits « essentiels » comme ceux produits in fine par EMME.

« **La stratégie dans laquelle s'insère le projet EMME est nationale et européenne. Le sujet, c'est la production de matériaux pour batteries de véhicules électriques. Cela s'insère dans une vision plus globale des minéraux et métaux stratégiques pour l'industrie, dont il faut sécuriser l'approvisionnement. Toute notre industrie dépend d'eux !** »

[ndlr : véhicules électriques et stockage d'énergie renouvelable].



La parole à Frédéric Bataille, délégué général de France Chimie Nouvelle-Aquitaine, syndicat professionnel qui compte 90 sites de l'industrie chimique et 7 500 emplois dans la région.

« **Nous nous réjouissons de l'arrivée du projet EMME, qui s'inscrit parfaitement dans la dynamique de notre filière Chimie régionale. Cette implantation est une formidable opportunité. Non seulement pour la création d'emplois qualifiés et le développement de nouvelles compétences, mais aussi pour renforcer notre souveraineté industrielle. En retour, notre filière apportera à EMME une expertise locale solide en chimie industrielle et en économie circulaire, un réseau de partenaires qualifiés et le soutien de nos institutions. C'est une belle synergie qui contribuera sans aucun doute activement à la décarbonation de notre industrie et à la formation de nos jeunes, les talents de demain.** »

La réponse de EMME au bilan des garants

Quel bilan de cette période intense et riche en échanges qu'était la concertation préalable, démarche menée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public ? Pas de modification structurelle, mais des engagements renforcés de la part du porteur de projet ; et la tenue d'une concertation continue pour maintenir le dialogue avec les parties-prenantes, encadrée par Monsieur Jean-Michel Thornary, garant de la CNDP. Dans le cadre de cette nouvelle phase plusieurs rencontres seront organisées au cours des prochains mois.

Parmi les éléments saillants du rapport émis par les garants de la CNDP (document officiel en date du 10/06/2025), il ressort plusieurs éléments significatifs sur les conditions de la concertation : une qualité reconnue des informations fournies par EMME, RTE et le GPMB (Grand Port Maritime de Bordeaux) et une mobilisation forte des équipes ; une participation hétérogène selon les formats d'échanges proposés (réunions publiques mobilisant près de 300 personnes ; audience moindre pour les ateliers et conférences-débats) ; une diversité appréciée des canaux d'informations (visite du site, stands mobiles, etc.) ; l'apport riche et essentiel des experts (universitaires, chercheurs, consultants).

À la lumière des échanges et propositions de la concertation, l'entreprise continue de faire évoluer le projet. Et ce, sur plusieurs points-clés tels que :

LA CONSOMMATION DE RESSOURCES ET L'APPROVISIONNEMENT :

- ▶ **Optimiser le cycle de l'eau et son recyclage** dans le procédé interne, l'utilisation maximale des eaux pluviales, la réduction des rejets.
- ▶ **Économie circulaire** : favoriser au maximum l'intégration des matières premières issues du recyclage de batteries usagées dès le démarrage de l'usine.
- ▶ **Favoriser l'utilisation des matières premières de différentes origines** et différents types pour éviter la dépendance à un fournisseur et les émissions de CO₂ liées au transport.
- ▶ **Mettre en place un groupe de travail** sur le plan de circulation en lien avec les municipalités.

LES IMPACTS :

- ▶ **Limiter les rejets et les émissions**, par exemple par la mise en place de boucles de recyclage (rejets) ou de filtres à manches et le confinement des zones de transfert de produits secs (poussières).
- ▶ **Limiter les impacts sonores**, par la mise en place de capotages renforcés.
- ▶ **Publier des fiches thématiques** sur les simulations de scénarios d'inondations, et des visuels actualisés au plus près de l'usine.

LES PARTENARIATS ET LE COMITÉ DE SUIVI :

- ▶ **Anticiper les besoins en ressources humaines** et formations dès l'obtention des autorisations du projet.
- ▶ **Définir et/ou confirmer les propositions de contribution de EMME à l'économie et la vie locale** et suivre la mise en œuvre des engagements.

PERMANENCE D'INFORMATION

L'équipe EMME est à votre écoute à Parempuyre tous les 15 jours (premier et troisième mercredi du mois).



PARKING INTERMARCHÉ
20 AV. DURAND DASSIER

LE CALENDRIER DES RENCONTRES PUBLIQUES

MARDI 16 SEPTEMBRE



RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

18h30 à L'Art Y Show de Parempuyre

SAMEDI 4 OCTOBRE



STAND MOBILE D'INFORMATION

Sur le marché de Blanquefort

MARDI 28 OCTOBRE



RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

18h30 à la salle polyvalente de Fongravey de Blanquefort

Des comités de suivi et des rencontres avec les acteurs du territoire sont également prévus au cours de cette période.



Retrouvez toutes les informations sur le projet et la concertation sur

emme-concertation.fr

L'info. Lettre d'Information n°1 du projet EMME - Septembre 2025
- Ne pas jeter sur la voie publique